

Privilège—M. Cossitt

Je constate depuis peu un certain glissement dans le sens opposé. Peut-être suis-je dans l'erreur, mais j'estime que cette tendance à restreindre les interventions plutôt qu'à se montrer un peu trop indulgent n'est pas dans les meilleurs intérêts de la liberté de parole et des droits et privilèges des députés.

Une voix: Et que faites-vous de nos privilèges à nous?

M. Cossitt: J'entends des remarques lancées par des députés du NPD. Je ne comprends pas ce qu'ils disent.

M. Deans: Pourquoi ne revient-on pas aux choses importantes.

M. Cossitt: Lorsque j'ai soulevé la question des taux d'intérêt aujourd'hui, ils m'ont interrompu bruyamment. Cette question ne les intéresse pas. Ils se moquent des taux d'intérêt. Ils se moquent de l'inflation. Ils n'attachent d'importance à rien.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Nous n'appartenons pas au Nouveau parti démocratique parce qu'il n'a aucun principe.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Vous perdez votre temps.

M. Cossitt: Madame le Président, je ne pourrai pas finir si les députés à ma gauche continuent à lancer ces platitudes.

M. Deans: Vous avez fini il y a des années.

M. Cossitt: Je suis encore ici. Je suis ici depuis un peu plus longtemps que le député et je serai probablement encore ici quand vous serez parti.

Mme le Président: A l'ordre. J'invite le député à en finir avec sa question de privilège.

M. Cossitt: Très bien, madame le Président. Si les socialistes de salon à ma gauche m'en donnent la permission, je serai heureux d'essayer d'y mettre fin en très peu de mots.

Une voix: Qui êtes-vous, le gros derrière bleu?

M. Cossitt: Je ne crois pas qu'une telle remarque mérite une réplique. Le député parle d'un derrière bleu. Tout ce qui leur reste après ce qui s'est passé aux élections ontariennes, ce sont des bleus.

M. Clark: Ils sont derrière aussi.

M. Cossitt: Il existe d'autres sortes de derrières, comme ceux de certains animaux. Madame le Président, je termine en demandant que cette affaire soit sérieusement étudiée. Il ne s'agit pas du tout d'une plainte grave contre la présidence ni d'un doute sur le jugement de la présidence, mais il serait dans l'intérêt des députés de savoir où ils peuvent aller, où ils ne peuvent pas aller et où ils devraient aller. Je demande à la présidence de renvoyer cette question au comité des privilèges et élections pour que le comité puisse s'interroger sur les bornes qu'il y a lieu de recommander à la Chambre—madame

le Président, il est très difficile de parler avec tout ce vacarme qu'on fait là-bas à ma gauche.

● (1640)

M. Deans: Continuez, ce que vous dites n'a guère de sens de toute façon.

M. Cossitt: Eh bien, les électeurs de l'Ontario ont fait voir ce qu'ils pensaient du sens que vous avez.

Mme le Président: A l'ordre. Le député était sur le point de terminer, et je meurs d'envie d'entendre la fin.

M. Cossitt: Madame le Président, tout pour éviter un pareil sort à la présidence, que je réserverai plutôt au député de la gauche. Je termine donc sur l'espoir que la question sera étudiée et renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Mme le Président: Je tiens à ce qu'il soit bien compris du député qu'il est possible de trancher a priori la question de privilège sans nécessairement entendre un débat complet. Et il n'est pas dans le sujet non plus de prétendre traiter de la question elle-même en disant qu'on peut apporter des éléments de preuve nouveaux sur le sujet qui a motivé la question de privilège. Je n'ai pas dit que dans la question soulevée par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) il y avait a priori matière à privilège, donc le député ne peut se plaindre de ne pas avoir été admis à parler de cette question. Je ne pouvais recevoir la question de privilège, parce que de toute évidence il n'y avait pas matière. J'estime donc que sur la foi de ce qu'il a dit aujourd'hui, je ne puis même pas songer à saisir le comité, puisqu'il n'y a pas a priori matière à privilège.

M. Cossitt: J'invoque le Règlement madame le Président. Je respecte votre décision, je n'en dirai pas plus long à ce sujet, car je me soucie également de la santé chancelante du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Mme le Président: Il n'en est rien. Le député ne doit plus en parler à la suite de ma décision.

M. WILSON—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, à la fin de la période des questions hier, je vous ai signalé que j'avais l'intention de soulever une question de privilège au sujet d'une réponse qui m'a été faite. Je voulais établir un rapport entre cette réponse et celles que le même ministre m'a fournies à plusieurs reprises au sujet du programme énergétique national, notamment à propos de l'activité des tours de sondage au Canada.

Mme le Président: A l'ordre. Il est vrai que le député m'a signifié verbalement son intention hier, mais cela ne suffit pas. Il doit me transmettre une déclaration par écrit, ce qu'il n'a pas fait, de sorte que je l'entendrai une autre fois.

M. Wilson: Madame le Président, je vous ferai parvenir cet avis par écrit demain.